

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 12 MAI 2022

Le Maire Jacques FRADIN et les élus se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, avec le respect des gestes barrières.

Principaux points à l'ordre du jour :

+ REPARTITION TAXE AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Autorisation est donnée pour le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la CDC Val de Gâtine :

- 100% pour les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux sur les zones d'activités économiques du périmètre intercommunal
- 80% pour les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux d'équipements communautaires sur tout le territoire.

+ AMORTISSEMENT DES BIENS : MONTANTS ET DUREES

Autorisation est donnée pour amortir les biens, suivant leur utilité, au-dessus de 10.000 €. La durée sera fixée au cas par cas suivant le bien acquis.

+ DUREE AMORTISSEMENT DU CITY STADE

La durée d'amortissement est fixée à 7 ans pour le city stade et les équipements qui viendront compléter l'ensemble.

+ ECLAIRAGE PUBLIC – PLACE DES MARRONNIERS

Le devis est validé pour un montant de 12.248,92 € ; les travaux seront réalisés par SEOLIS.
Les travaux pourront bénéficier d'une subvention.

+ TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE MPT

Le devis est validé pour un montant de 6.414,34 € ttc ; les travaux de peinture seront réalisés par ADI TEAM.

+ ACHAT BROYEUR D'ACCOTEMENTS

Reporté.

DON DU REVEIL MUSICAL

Autorisation est donnée pour recevoir un don de 562,90 € du Réveil Musical. Ce don servira pour une activité d'animation sur la commune.

DEDOMMAGEMENT POUR DEPOTS SAUVAGES : RUE DE LA FONTAINE

Le Conseil municipal a pris acte que le contrevenant s'est acquitté de la somme de 150 € ; autorise le Maire à procéder à l'encaissement.

MOBI-LUDIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

La réflexion est engagée pour poursuivre l'achat et l'installation d'équipements aux abords du city stade. Autorisation est donnée pour constituer le dossier de demande de subventions.

STATIONNEMENT RUE DES FORGES

Autorisation est donnée pour qu'un arrêté soit pris par le Maire afin d'interdire le stationnement rue des Forges.

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 2 juin 2022 à 20h30